



Réseau des bibliothèques

Charte de prêt des liseuses

Le prêt d'une liseuse électronique est réservé aux adhérents majeurs du réseau lecture et est soumis à la signature de cette présente charte de prêt plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement.

La durée de prêt est de trois semaines. Un seul prêt est octroyé par famille. La prolongation du prêt est possible lorsque la liseuse n'est pas réservée par un autre adhérent.

Un chèque de caution de 150€ (nécessaire au remplacement de la liseuse et des accessoires, en cas de non restitution pour quelque cause que ce soit), intitulé à l'ordre du Trésor Public, est demandé à l'adhérent lors du prêt. Ce chèque lui sera rendu lors de la restitution de la liseuse et de ses accessoires en bon état de fonctionnement.

La liseuse est prêtée dans une sacoche qui contient : un étui, un câble USB et un adaptateur électrique, un mode d'emploi de la liseuse, un mode d'emploi pour l'utilisation du service Numilog, un questionnaire à remplir et à remettre lors du retour de la liseuse et une fiche descriptive du contenu. Le contenu de la sacoche est vérifié au moment du prêt et au moment du retour du matériel en présence de l'utilisateur.

Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus.

L'emprunteur s'engage à manipuler la liseuse avec précautions, à ne pas en modifier les contenus ou les paramètres.

En cas de non restitution de la liseuse et/ou de ses accessoires, qu'elle qu'en soit la cause, perte ou vol, et au-delà d'un mois de retard, le chèque de caution sera encaissé par le Trésor public. Il en ira de même en cas de détérioration de l'appareil.

L'emprunteur s'engage en outre à ne pas prêter l'appareil à une personne extérieure au foyer. Dans cette hypothèse, il sera tenu responsable de la non restitution pour quelque cause que ce soit et le chèque de caution sera encaissé.

Les emprunteurs sont invités à remplir un bilan d'évaluation de leur utilisation des liseuses lors du retour du matériel.

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° d'emprunteur :

Je déclare avoir pris connaissance de la Charte d'utilisation des ressources numériques du réseau de lecture du Bocage Mayennais ainsi que de la présente Charte de prêt des liseuses et m'engage à les respecter.

Date du prêt de la liseuse :	Date du retour de la liseuse :
Signature de l'adhérent :	Signature de l'adhérent :